

# 100 ans ensemble

1924-2024

OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !



#JANVIER 2024

# LETTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'INNOVATION EST DANS NOTRE ADN !

ÉDITO



**Arnaud DELESTRE**  
Président de la  
Chambre d'agriculture  
de l'Yonne

2024 sera incontestablement une année de rayonnement qui propulsera le département sur la scène nationale et internationale grâce aux **Jeux Olympiques**.

L'Yonne, terre de patrimoines et de savoir-faire, accueillera la flamme olympique et propose déjà aux délégations de sportifs des sites d'entraînement, offrant ainsi une vitrine exceptionnelle à notre région.

Les retombées touristiques, qui découleront de cet événement majeur, seront non seulement économiquement bénéfiques, mais également l'occasion rêvée de faire découvrir aux touristes la diversité de notre patrimoine, qu'il soit culturel, paysager et gastronomique. L'agriculture locale, forte de son engagement en faveur de la qualité, sera mise à l'honneur, avec la promotion de la diversité de nos productions, de nos agricultures et de nos produits du terroir lors des foires et salons.

2024, année de rayonnement également pour les Chambres d'agriculture qui fêtent leurs **100 ans**. Le réseau a su s'adapter, se transformer, participer à la reconstruction d'après-guerre et à la transformation de notre agriculture. Depuis leur création en 1924, les Chambres d'agriculture ont joué un rôle clé dans le développement et le soutien de l'agriculture française. Elles ont évolué pour répondre aux besoins des agriculteurs et des territoires, tout en contribuant à façonner l'avenir.

S'adapter encore et toujours ! C'est ce que nous faisons une nouvelle fois face au changement climatique, avec une année 2023 chaotique. S'adapter encore et toujours au contexte géopolitique et à la volatilité des prix pour assurer la résilience de nos exploitations.

Les **résultats 2023**, rendus publics par la Commission des Comptes de l'Agriculture Nationale, confirment que l'agriculture française reste confrontée à une instabilité des marchés, indissociable depuis 2022, d'un contexte international tendu. Elle n'est pas à l'abri de nouvelles poussées de fièvre dans le domaine des prix des intrants, pouvant endommager les

trésoreries, si les prix continuaient à baisser, notamment en grandes cultures.

La contraction des marchés, et je pense particulièrement à celui du bio, fragilise nos 600 fermes en **AB** sur le département. La Chambre d'agriculture de l'Yonne reste vigilante et poursuivra en 2024 son accompagnement de toutes les agricultures et de toutes les filières.

Les élus et moi-même restons également mobilisés sur le transfert des compétences à la région concernant les demandes de **subventions** et le **paiement des aides**. Les retards d'instruction ne doivent pas continuer à mettre à mal les trésoreries de nos exploitations.

2024 sera une année de dialogue et d'échange avec les services de l'État, les collectivités et le grand public. Portés par nos valeurs de proximité, d'innovation et notre volonté d'installer les porteurs de projets, nous poursuivons à vos côtés la dynamique engagée pour l'agriculture icaunaise.

Meilleurs vœux à tous.

## RESSOURCES LOCALES

Responsable professionnel : Christine BUSSON



### L'Yonne rayonne en 2024 !

Dans le cadre de Paris 2024, l'Yonne a été retenue pour porter le relais de la flamme olympique. De plus, le département accueillera des délégations internationales pour des stages de préparation. Une occasion exceptionnelle de promouvoir nos 14 territoires, nos produits locaux, nos richesses et nos savoir-faire.

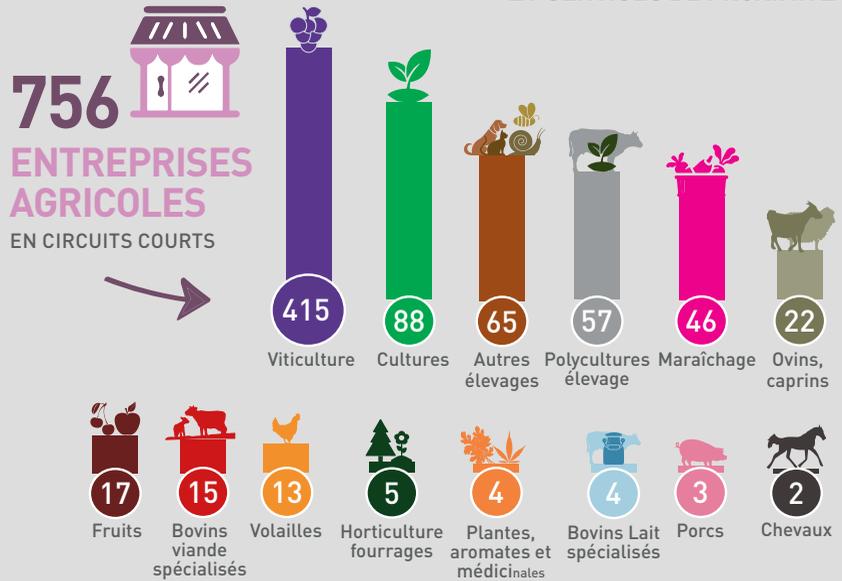
Lorsqu'on évoque les produits de l'Yonne, on pense souvent aux vins, aux gougères, au jambon persillé, aux fromages... D'autres produits viennent compléter la gamme de nos richesses culinaires grâce au savoir-faire de nos producteurs.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne accompagne les agriculteurs et viticulteurs ayant fait le choix de la vente directe, de l'idée à la commercialisation de nouvelles productions. A travers le réseau Bienvenue à la ferme, avec des collectifs de fromagers ou de producteurs souhaitant monter un point de vente..., la Chambre d'agriculture agit dans tous les territoires du département pour promouvoir, organiser et développer la vente directe.

### CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE

Face aux besoins du marché, la Chambre d'agriculture de l'Yonne met en relation les filières et les agriculteurs en proposant de nouvelles productions permettant de créer de la valeur ajoutée sur l'exploitation. Le **Forum des opportunités**, organisé en novembre dernier, a réuni plus de 150 personnes connectées en direct (et déjà 870 vues en replays) sur un format inédit de 16 webinaires et 28 opportunités. A retrouver sur [www.yonne.chambagri.fr](http://www.yonne.chambagri.fr).

## RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN VENTE DIRECTE ET SERVICES DE PROXIMITÉ



Sources : RGA 2020, CA89

**42** BIENVENUE à la ferme  
**BIENVENUE À LA FERME**

**231** GÎTES DE FRANCE  
**HÉBERGEMENTS EN GÎTES DE FRANCE**

**251** J'veux du local!  
NOS TERROIRS DE L'YONNE  
**PRODUCTEURS RÉFÉRENCÉS SUR [Jveuxdulocal89.fr](http://Jveuxdulocal89.fr)**

### ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ET LES PROJETS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

Que vous soyez en individuel ou organisé en collectif, la Chambre d'agriculture accompagne tous les porteurs de projets. Le Point info diversification vous permet de connaître les différentes démarches à entreprendre pour la commercialisation en vente directe, de vous fournir des fiches techniques liées à la production choisie et de vous suivre tout au long de ce parcours.

#### Animation de collectifs :

- l'association des fromagers fermiers de l'Yonne,
- le groupe Noix et noisettes de Bourgogne,
- le drive fermier 89,
- le groupe de travail «fromage Le Vézelay»
- les brasseurs de l'Yonne
- le réseau Bienvenue à la ferme

### FORMER ET INFORMER

Centre de formation, la Chambre d'agriculture propose chaque année une vingtaine de sessions spécifiques aux producteurs en vente directe, allant de la réglementation, à la découverte de nouvelles productions jusqu'à la commercialisation et la communication sur les réseaux sociaux.

Régulièrement les producteurs reçoivent une newsletter spécifique sur les nouveautés réglementaires et divers informations pratiques (subvention, promotion...).

### PROMOUVOIR

A travers un guide des producteurs Bienvenue à la ferme (BAF), via les sites internet (BAF, J'veux du local, Drive fermier 89) et les réseaux sociaux, la Chambre d'agriculture met en valeur



## 27 MÉDAILLES pour les fromages de l'Yonne en 2023

les producteurs et leurs produits. Elle assure la promotion des marchés de producteurs, les portes ouvertes...

Enfin, sur les foires du département et au-delà, nous sommes présents au SIA avec le Conseil régional, nous assurons la pré-sélection des vins et produits au Concours Général Agricole.

2024 sera une année particulière car l'Yonne accueillera le concours régional fromager, et avec les brasseurs icaunais, une route de la bière est en réflexion.

### **DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

La recherche de nouveaux débouchés pour les productions constitue une autre mission de la Chambre d'agriculture. Ainsi, avec le Conseil départemental, nous incitons les producteurs à répondre aux besoins de la restauration collective en produits locaux sur la plateforme Agrilocal89.

Dans le cadre de ses missions sur la valorisation des produits locaux, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise des rencontres entre acheteurs de la restauration collective, de la restauration commerciale, des grossistes et les producteurs locaux :

- réunion avec Métro, grossiste pour les professionnels, le 1<sup>er</sup> février après-midi à Auxerre afin d'identifier leur besoin et leur procédure de référencement

- showroom des producteurs, le mercredi 13 mars après-midi à Sens où les producteurs sont invités à présenter leur gamme de produits aux acheteurs de la restauration.

### **ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE LEUR PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

Relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, tel est l'objectif premier d'un PAT (Loi d'Avenir pour l'agriculture de 2014). La Chambre d'agriculture de l'Yonne réalise pour le compte des collectivités, un diagnostic des productions agricoles et alimentaires sur le territoire. Actuellement, elle accompagne le Grand Sénois et la Communauté de communes de Puisaye-Forterre dans l'émergence de leur PAT.

#### **Contacts :**

**Déborah COLARD**  
☎ 03 86 94 22 08 / 06 08 91 02 87  
d.colard@yonne.chambagri.fr

**Claire DUYCK**  
☎ 03 86 94 26 33 / 07 86 68 23 20  
c.duyck@yonne.chambagri.fr

## **DIRECTIVE NITRATES**

Responsable professionnel : **Éric SAISON**

### **49 zones d'actions renforcées**

La révision du programme d'actions actuel arrive à sa fin. Un arrêté préfectoral de PAR 7 (Programme d'actions régional) est en consultation depuis le 4 janvier jusqu'au 4 février 2024 (inclus).

Dans l'attente de validation du 7<sup>ème</sup> PAR et de sa mise en oeuvre début 2024, le 6<sup>ème</sup> Plan national et régional demeure applicable.

La nouveauté de ce programme est l'augmentation du nombre de zones d'actions renforcées sur le département. Ainsi, nous passerions de 7 à 49 zones !

Tous les documents pour la consultation sont disponibles sur le site de la DRAAF BFC.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture restent à votre service pour tout appui sur votre plan prévisionnel de fumure (PPF) ou pour des conseils en fertilisation.

**Contact :**  
**Edith FOUCHER** ☎ 03 86 94 22 08  
e.foucher@yonne.chambagri.fr



## PAC

### Point de vigilance PAC 2024 et conditionnalité (BCAE)

Responsable professionnel : Eric SAISON

La BCAE<sup>8\*</sup> impose la présence d'éléments en infrastructures agro écologiques (IAE) comme les haies, bosquets et terres en jachères.

**ATTENTION** : Les exploitations en AB sont concernées. Il existe une dérogation pour les exploitations de moins de 10 ha de terres arables ou spécialisées en herbe. En 2023, il y avait une dérogation Ukraine sur cette BCAE qui à ce jour ne sera pas reconduite en 2024.

Il est donc indispensable pour la déclaration PAC 2024 de disposer de :

- Minimum 4 % de la surface en terre arable (TA) en IAE et/ou en jachères (option 1)
- Minimum 3 % de la surface en TA en IAE et/ou en jachères + 4 % de cultures fixatrices d'azote et/ou des cultures dérobées (Option 2). La part des 3 % ne peut se subs-

tituer par des cultures fixatrices d'azote ou cultures dérobées.

**Concernant la BC AE7** et la rotation des cultures, le critère pluriannuel sera vérifié sur les déclarations PAC 2022 à 2025, à la parcelle. Il faudra disposer d'au moins 2 cultures différentes déclarées à la PAC pour ces 4 années.

Si ce critère de rotation n'est pas respecté (monoculture maïs par exemple), il faut implanter pour les déclarations 2023 à 2025 une seconde culture présente entre le 15 novembre et le 15 février.

Pour 2023, compte-tenu des intempéries de l'automne, une dérogation à l'implantation de la culture secondaire était possible en renseignant un formulaire à renvoyer à la DDT.

Plus de renseignements sur [www.yonne.chambagri.fr](http://www.yonne.chambagri.fr)

**Contact :**  
**Catherine BONIN**  
☎ 03 86 94 28 42 / 06 88 63 22 18  
[c.bonin@yonne.chambagri.fr](mailto:c.bonin@yonne.chambagri.fr)

\* Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

## LOUP

### Réunion « Loup » : des solutions face à la prédation

Responsable professionnel : Thierry MICHON

La Chambre d'agriculture et la Préfecture de l'Yonne ont réuni les éleveurs à Avallon le 5 octobre. Dans l'attente du nouveau plan loup, sont à votre disposition :

- un dispositif d'alerte aux éleveurs des cantons alentours

- des dispositifs de protection (chiens et clôtures adaptées) et des aides possibles
- un groupe de parole d'éleveurs, mis en place par la MSA
- une enquête de voisinage faite par la Gendarmerie prévenue à chaque signalement

En cas d'attaque, contactez l'OFB (Tél : 03 86 48 42 78)

**Contact :**  
**Marianne RANQUE** ☎ 03 86 51 74 08  
[m.ranque@yonne.chambagri.fr](mailto:m.ranque@yonne.chambagri.fr)

## MESPARCELLES

### + de 900 abonnés !

Responsables professionnels : Eric SAISON et Jean-Baptiste THIBAUT

Outil de pilotage de l'exploitation, MesParcelles est le leader des solutions de gestion des parcelles agricoles et viticoles.

Afin de fêter le succès de MesParcelles à l'échelle nationale et davantage encore à l'échelle de notre département, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une **soirée événement pour ses abonnés MesParcelles**.

Quelques chiffres au niveau national :



Ce moment convivial sera l'occasion de remercier les 900 abonnés icaunais de leur fidélité et de la confiance qu'ils continuent de nous accorder depuis le lancement de l'outil en 2006.

**Contact :**  
**Caroline VILA**  
☎ 03 86 94 22 27  
[mesparcelles@yonne.chambagri.fr](mailto:mesparcelles@yonne.chambagri.fr)



## A VOS AGENDAS

### SHOWROOM des producteurs

mercredi **13 mars** après-midi à Sens

**INNOV ACTION** OH VINS, OVINS !  
A la découverte de l'écopâturage dans les vignes

Mercredi **24 janvier 2024** à **Épineuil de 14 h à 17 h**, au **Domaine Dominique GRUIER**

**INNOV ACTION** PORTES OUVERTES  
BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

**Bovins lait** : mardi **13 février 2024**, 14 h à Villiers-Vineux, au GAEC JOFFRIN

**Caprins lait** : mercredi **14 février 2024**, 14 h à Leugny, à la Ferme des ABRY

**Volailles** : jeudi **15 février 2024**, 14 h à Flogny-la-Chapelle, chez Julien ROBERT

**Bovins viande** : vendredi **16 février 2024**, 14 h à Tameron (Montillot) à la SCEA de Tameron



## Nouvelle campagne de formations



90 formations à découvrir dans le nouveau calendrier du 1<sup>er</sup> semestre 2024

Equipe Formation  
☎ 03 86 94 28 48